



Communiqué de presse

Verviers, le 10 juin 2021

CORONAVIRUS – COVID19 LE PORT DU MASQUE DANS L'ESPACE PUBLIC N'EST PLUS OBLIGATOIRE À VERVIERS

Etant donné que la situation sanitaire s'améliore à Verviers comme partout ailleurs en Belgique, le port du masque ne sera plus obligatoire en rue, dès ce jeudi 10 juin 2021.

Il reste cependant obligatoire dans les files d'attente, sur le marché, dans les commerces, les transports en commun, les administrations, les hôpitaux, chez les prestataires de soin, ... et durant les événements de grande ampleur.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler les 10 trucs et astuces pour profiter pleinement de votre été.

1. Faites-vous vacciner. Plus il y aura de vaccinés, plus nous serons en sécurité.
2. Lavez-vous les mains régulièrement. Et continuez de suivre les autres règles d'hygiène, comme tousser et éternuer dans votre coude.
3. Vous êtes malade ? Vous avez des symptômes ? Restez chez vous et contactez votre médecin.
4. Faites un autotest si vous n'êtes pas encore vacciné. Les autotests sont disponibles en pharmacie.
5. Privilégiez les activités plein air. Et oui, dehors, c'est plus sûr.
6. En petit comité, vous en profiterez. Se réunir à cinq est plus sûr qu'à cinquante.
7. Toutes les personnes du groupe sont vaccinées ? Les masques peuvent alors tomber.
8. Aérez et ventilez les espaces intérieurs. Pour y éviter la formation d'un nuage viral.
9. Gardez encore un peu vos distances. Gardez une distance d'1,5 mètre jusqu'à ce que tout le monde ait été vacciné, c'est plus prudent.
10. Même en voyage, restez prudents. Téléchargez le certificat covid numérique, téléchargez l'application Coronalert et informez-vous des mesures locales.

Nous vous souhaitons un agréable été à Verviers !

Retrouvez toutes les informations sur www.verviers.be

CONTACT

Ville de Verviers

Cabinet de Mme la Bourgmestre

087 325 201

Jean.hardenne@verviers.be